

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 mars 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 22 mars 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration ci-après de la présidence au nom de l'Union européenne sur la République démocratique du Congo, publiée le 18 mars 2004 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Richard **Ryan**



**Annexe à la lettre datée du 22 mars 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne
sur la République démocratique du Congo**

1. L'Union européenne reste très engagée pour la paix et la stabilité en République démocratique du Congo (RDC) et dans toute la région des Grands Lacs en général. Elle salue les efforts qui ont été entrepris jusqu'à présent par les autorités de transition à cet effet. Elle invite les autorités congolaises à inscrire leurs actions dans le respect de la lettre et de l'esprit des résolutions adoptées par le Dialogue intercongolais, de l'Accord global et inclusif et de la Constitution de la transition, et à accélérer les prises de décisions et les réformes nécessaires en vue d'une stabilisation du pays dans les meilleurs délais. Elle invite tous ceux qui ne se sont pas encore inscrits dans cette logique à renoncer au désordre et à la violence et à s'unir autour d'un même objectif de paix et de stabilité au profit de tous les Congolais.

2. C'est pourquoi l'Union européenne s'inquiète des lenteurs de mise en oeuvre des programmes de la transition ainsi que des tensions et des blocages politiques qui ont été constatés ces derniers temps. Elle encourage les composantes et les entités dans les institutions à réaffirmer leur ferme adhésion aux principes de la transition. De plus, elle appelle à la mise en oeuvre effective du partage des responsabilités défini par l'Accord de Pretoria et par la Constitution de la transition dans un esprit de concertation mutuelle. Elle souligne en particulier l'importance d'assurer un climat de calme et de sérénité pour la population en cette période préélectorale.

3. L'Union européenne estime que des mesures concrètes doivent être prises afin de restaurer le climat de confiance et de bonne entente tant au sein des institutions de la transition que de l'espace présidentiel. Au regard du calendrier prévu dans la Constitution de la transition en vue de la tenue des élections, l'Union européenne réitère l'urgence d'adopter une loi organique sur les attributions et le fonctionnement de la CEI qui permette effectivement à celle-ci de fonctionner et d'être indépendante dans le respect des engagements pris à Sun City; la nécessité de mettre en place un comité de concertation sur les différents aspects du processus électoral; l'obligation de satisfaire le plus rapidement possible certaines conditions préalables aux diverses opérations à mener dans le processus électoral comme la loi sur la nationalité et le cadre juridique du recensement électoral.

4. Dans ce contexte, elle invite à prendre d'urgence les mesures nécessaires au rétablissement des fonctions régaliennes de l'État et de son autorité sur l'ensemble du territoire de la RDC. À cet égard, la mise en place de l'administration territoriale, la reconstruction, le redressement économique du pays et une gestion transparente des finances de l'État adaptée aux besoins et aux objectifs de la transition constituent des priorités.

5. Elle en appelle également à l'accélération de la réforme du secteur sécuritaire, dans les domaines de la réforme de la justice et de la police ainsi que de l'intégration de l'armée à tous les échelons, parallèlement à la mise en place du

processus national de DDR. À cette fin, la nomination du Coordonnateur national de DDR et la programmation budgétaire et logistique des unités intégrées à déployer s'avèrent indispensables.

6. L'Union européenne est très préoccupée par le nouvel accroissement de la tension sécuritaire et politique dans l'est de la RDC. Elle est particulièrement choquée par la violation continue des droits de l'homme et les exactions subies par la population civile en Ituri, dans les provinces du Kivu et au Katanga, notamment le viol pratiqué systématiquement et en toute impunité par le nombre croissant de bandes armées issues des milices opérant en Ituri, dans les provinces du Kivu et au Katanga.

7. Elle appelle instamment les institutions de la transition à tout mettre en oeuvre en vue de rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire; elle invite tous les acteurs sur le terrain à respecter la population et à s'inscrire irrévocablement dans la logique de la transition. Se référant aux incidents récents à Bukavu et Kinshasa, l'UE appelle toutes les parties à s'abstenir de toutes déclarations susceptibles d'allumer la tension ethnique.

8. L'Union européenne réitère son soutien à la tenue de la Conférence régionale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs et elle appelle les autorités congolaises à y prendre pleinement part. Elle attache également une importance considérable à la restauration de la confiance et à la normalisation des relations bilatérales entre les États de cette région. À cet égard, elle appelle tous les responsables politiques en RDC, au Rwanda et en Ouganda à oeuvrer de manière constructive au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs.

9. Enfin, l'Union européenne tient à exprimer son plein soutien à l'action de la MONUC ainsi qu'aux travaux du Comité international d'accompagnement de la transition.

Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.